



Les cigognes des marais de l'Aure

Ça vaut le détour



Château de Canchy

Re-construite au 16^e siècle par les seigneurs de Canchy, cette forteresse forme alors, avec le château de Colombières, l'un des deux verrous situés de part et d'autre du marais afin d'interdire la progression d'invasisseurs venus de la mer par voie fluviale. A cette époque, le château est carré et des douves remplies d'eau en défendent les abords. Après sa confiscation et sa mise en vente comme bien national pendant la Révolution, le château est transformé en exploitation agricole et perd trois de ses côtés ainsi que ses jardins à la française. Cent ans plus tard, des descendants des seigneurs de Canchy retrouvent la possession du château. Aujourd'hui, le monument appartient toujours à la même famille.



Eglise Notre-Dame

Construite au 12^e siècle et très remaniée au 19^e, l'église conserve quelques vestiges de style roman. Jusqu'au 19^e siècle, un accès direct permettait aux seigneurs de Canchy de se rendre à l'église depuis le château. A noter : croix monumentale sur colonne ionique (1838), monument aux morts (1887) et tombes tumulaires en tuf caractéristiques du Bessin dans l'enceinte du cimetière.



Les ouvrages hydrauliques du marais

Le marais de l'Aure est alimenté par les cours d'eau de l'Esque, de la Tortonne, du Moulin Dannebey, de la Drôme et de l'Aure. Au 18^e siècle, des portes à flot sont installées aux embouchures de l'Aure, à Isigny-sur-Mer, pour empêcher l'eau salée de remonter le lit des rivières à marée haute. Dans le marais, un important réseau de canaux et de fossés équipés d'ouvrages hydrauliques a été aménagé pour assurer la triple fonction de drainage, d'irrigation et de délimitation des parcelles. Aujourd'hui, la gestion des niveaux d'eau est assurée au gré de la pluviométrie et des besoins agricoles par une association syndicale de propriétaires fonciers.



Pour + d'infos

OFFICE DE TOURISME
D'ISIGNY-OMAHA

Tél. 02 31 21 46 00
www.isigny-omaha-tourisme.fr
accueil@isigny-omaha-tourisme.fr



Numéros utiles

Météo



32 50

En cas d'urgence



112 | secours à partir d'un portable

Informations complémentaires

flashcode



web

circuit

4

11 km

3 h 00



Parcours moyen



Destination Isigny-Omaha !

Les cigognes des marais de l'Aure

Pratiques autorisées



Photos © : Calvados Tourisme, Isigny-Omaha Tourisme, James Hamel, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin/N. Laviolle. Imprimé sur du papier recyclé.



Calvados Tourisme
8 rue Renoir
14054 Caen cedex 4
Tél. +33 (0)2 31 27 90 30
Fax : +33 (0)2 31 27 90 35
tourisme@calvados.fr

www.calvados-tourisme.com

Départ de Canchy

Balissage

bonne direction	—
changement de direction	F
mauvaise direction	X

Les cigognes des marais de l'Aure

Pas à pas

D Départ du parking de l'église de Canchy.

1 Dos au château, partir dans la rue bordée d'un mur en pierre, d'un ancien colombier et d'imposantes demeures. Tourner à droite, dépasser le Bord du Marais et à l'angle d'un mur arrondi pour le passage des charrettes, s'engager à gauche vers le marais.

2 Dans la courbe, quitter la route pour le chemin qui fait face et emprunter la passerelle pour franchir l'Aure. S'enfoncer dans le marais et tourner à droite au bout du chemin puis encore deux fois à droite sur le chemin principal. Emprunter une nouvelle passerelle et, à droite, rejoindre le point n° 2. Tourner à gauche, puis de nouveau à gauche et continuer jusqu'au bout de la route.

3 Continuer sur le chemin qui entre dans le marais. Tourner à gauche, passer sur le pont et prendre encore à gauche. Bifurquer à droite sur le chemin en herbe et franchir l'Aure par la passerelle en bois. Passer à côté d'un ouvrage hydraulique puis franchir une barrière.

4 Continuer sur le chemin empierré pour atteindre le marais de Colombières. Prendre le second chemin à gauche et longer un large fossé. Tourner deux fois à gauche puis à droite pour revenir au point n° 4. Retourner au point n° 3 en franchissant de nouveau la passerelle et remonter la rue pour retrouver l'église.



Légende



Départ



Pas à pas



Ca vaut le détour



Parking < Van >



Table de pique-nique



A savoir : Les chemins du marais peuvent être inondés en automne et hiver.